



L'après 14 novembre.

Ce mercredi 27 novembre 2013, l'Intersyndicale (SASPP – CGT – CFDT) a été reçue par Daniel Rondelaere, président du SDIS59, accompagné du colonel Vanberselaert, DDSIS, du colonel Penninck, DDSIS adjoint, monsieur Gerard Morice, DAF, et de la secrétaire du président.

Le début de la réunion a été particulièrement tendu au regard des quelques débordements de la manifestation du 14 novembre. Ceci dit, grâce à cette forte mobilisation, nous avons obtenu des avancés. La première étant que le président s'est prononcé en faveur de budgets supplémentaires. En effet, jusque là, les propositions de changements s'effectuaient sans dépenses supplémentaires et au détriment des carrières et des conditions de travail.

1. **La filière** \implies Le président et le DDSIS se sont engagés sur **2 points** :

- Tendre vers les 100% de s/off au regard du calcul réglementaire du $\frac{1}{4}$ de l'effectif de référence, réclamé depuis toujours. Dès le début de nos échanges avec l'administration sur cette filière, nous nous opposons à la baisse du nombre de s/off qui passait du tiers au $\frac{1}{4}$.
- Nommer « Chef d'agrès tout engin » l'ensemble des Sgt / Sch détenteurs de l'unité de valeur INC2

Ces 2 dispositions sont restées toutefois sans réponse quant au délai de leur mise en application. Une réunion sur le dossier aura lieu le 6 décembre. Ce rendez-vous peut être aujourd'hui considéré comme la 1^{ière} négociation. Cette séance devra clairement afficher, **par écrit**, les engagements tenus par le président et le DDSIS, et aura aussi pour but de trouver l'échéancier pour répondre aux attentes.

Bien évidemment, pour l'Intersyndicale, la mise en œuvre de ces mesures doit influencer, par voie de conséquence, sur les déroulements de carrière du Sapeur au Cch.

Il faut signaler cependant que ces 2 engagements s'accompagnent, pour la direction, d'une réflexion concernant la dissociation du grade et de la fonction, d'une part pour des raisons opérationnelles, d'autre part, pour son impact financier à court terme. Cette posture fera certainement l'objet de discussions lors de notre prochaine rencontre du 6 décembre.

2. **Le temps de travail** \implies Le colonel Vanberselaert signale que le SDIS traitera ce point dès la parution du décret. Ce dernier rappelle que la sortie du décret ne devrait

plus tarder. Il entrevoit sa parution fin décembre 2013, voire janvier 2014. Pour notre part, décret ou pas, il devient urgent d'ouvrir les discussions étant donné que la mise en conformité avec la directive européenne sera effective au 1^{er} janvier 2014 pour les SPP non logés.

3. **Le CMS (Conseil Médico-Social)** \implies L'Intersyndicale a rappelé, contrairement à ce qui peut être véhiculé, qu'elle n'est pas hostile à cette proposition mais qu'elle reste perplexe sur son bien fondé compte tenu de son organisation actuelle. Elle ne peut donc admettre ce dispositif que si leurs amendements étaient pris en considération. A savoir :

- Tout d'abord veiller à garantir le statut aux SPP « inaptés opérationnels »
- Communiquer rapidement une « cartographie départementale » des postes dits adaptés
- Conserver au règlement intérieur (RI) l'usage du terme « inaptitude interventionnel »
- Enfin, si les points précédents étaient reconnus, l'Intersyndicale souhaiterait pour appellation de cette instance, non pas Conseil Médico-Social, mais plutôt Conseil d'Orientation. Ce choix éviterait de tomber dans la confusion avec les organismes existants (comité médical, commission de réforme) et ainsi ne pas se substituer à leurs missions. D'associer à ce conseil, le CHSCT et/ou les représentants du personnel. De favoriser le CRO (Congés pour Reclassement Opérationnel) et le temps de travail en SOJ pour les SPP en difficulté.

4. **Problèmes d'attente lors des transmissions aux urgences** \implies Après avoir entendu les dérives que cela occasionne, le directeur a tenu à nous rassurer en nous précisant que le SDIS était intervenu par courrier pour condamner ces recommandations hospitalières compromettant les secours à personnes. Dans un premier temps, nous avons sollicité que ce courrier nous soit communiqué afin d'en mesurer sa teneur et sa portée.

Vous l'aurez tous compris, c'est bien la mobilisation conséquente des personnels avec l'Intersyndicale qui fait avancer les dossiers.

**Cependant rien n'est encore officialisé.
La vigilance reste de rigueur.**

Une prochaine réunion des représentants de l'Intersyndicale a été programmée **ce lundi 2 décembre** au CIS de Tourcoing pour déterminer les suites à donner. Soyez prêts...